



Testament obsèques bonne solution?

Par **benicalap**, le **24/11/2016** à **11:34**

Bonjour,

Nous souhaitons, mon épouse et moi, souscrire à un contrat testament obsèques. Mais plusieurs questions me tracassent. Je les ai bien posées au prestataire funéraires mais sa réponse ne me convainc pas.

Questions :

- 1/ Le prestataire n'existe plus le jour du décès (faillite, dissolution...) que se passe-t'il ?
- 2/ Idem pour le versement du montant des prestations au comptant ou en mensualités, versé à une société d'assurance sur la vie, est spécialisée dans les produits d'assurance à l'occasion du décès ?

Tout simplement comment être sûr qu'en souscrivant un contrat testament obsèques de notre vivant, il soit exécuté lors de notre décès ? Quelles sont les garanties qui doivent être mentionnées sur le contrat ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **05/10/2017** à **19:01**

Bsr

Choisissez une compagnie des plus réputées et importantes, mais vous pouvez aussi bloquer une somme en accord avec votre notaire ou faire un leg à charge au profit d'une personne..

Par **Tisuisse**, le **06/10/2017** à **11:03**

Bonjour benicalap,

Je crois qu'il faut scinder les 2 choses :

- souscrire un contrat obsèques qui permettra de payer l'ensemble des frais (cérémonie, sépulture, transfert du corps, caveau, etc.)
- rédiger un testament.

Pour le contrat obsèques, une bonne société d'assurances fera l'affaire, il n'y aura pas de risque de la voir disparaître dans la nature.

Pour le testament, rien ne vaut le passage chez un notaire ainsi, votre testament sera enregistré au "fichier national des dernières volontés" et n'importe quel notaire qui traitera de votre succession interrogera ce fichier.